

Le Burundi n'est officiellement plus membre de la Cour pénale internationale

RFI, 27-10-2017 C'est désormais officiel, le Burundi est devenu ce vendredi 27 octobre le premier pays du monde à quitter la Cour pénale internationale. Une décision prise il y a une année alors que le pays était sur la sellette à propos de probables crimes contre l'humanité commis dans le pays depuis le début de la grave crise politique qu'il traverse depuis plus de deux ans.

C'est le jour J. Celui que le pouvoir burundais et tous ses militants attendaient avec impatience depuis une année, c'est-à-dire depuis que le gouvernement a écrit au secrétaire général de l'ONU pour lui notifier sa décision de se retirer du Statut de Rome de la CPI. Le responsable de la communication présidentielle, Willy Nyamitwe, qualifie l'événement d'«Â historiqueÂ », il parle d'une «Â grande victoire pour le BurundiÂ » qui vient de prouver que c'est réellement un Etat souverain, mais aussi parce qu'il devient le premier pays d'Afrique et du monde à oser franchir le pas. Amnesty International vient de réagir. L'ONG dénonce une «Â cyniqueÂ » tentative du gouvernement pour échapper à la justice pour les graves violations commises depuis le début de la crise dans ce pays, fin avril 2015 : exécutions extra-judiciaires, tortures, disparitions forcées. «Â Ils n'avaient d'autres choix que de quitter la CPI pour tente d'échapper à d'éventuelles poursuitesÂ », commente Me Lambert Niragira, à la tête de la Coalition burundaise pour la CPI. Des poursuites pénales peuvent encore être lancées. L'un des porte-parole de la CPI assure que cette Cour respecte la souveraineté des Etats et qu'ils ont le droit d'adhérer ou de se retirer s'ils le veulent. Mais Fadi el Abdallah met en garde : «Â ce retrait n'affecte pas du tout la compétence de la CPI à enquêter sur les crimes commis alors que le pays était encore partie à ce Statut, selon son article 127. Et comme le bureau du procureur avait ouvert un examen préliminaire sur la situation au Burundi depuis avril 2016, le porte-parole de la CPI dit clairement qu'il appartient à la procureure Fatou Bensouda de décider, au moment voulu, si elle ouvre ou non une enquête à propos des violences prétendument commises au Burundi. Le responsable de la communication au Burundi a réagi. «Â Elle n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures du Burundi. Le Burundi a fermé ses portes, » dit non, à tous ceux qui veulent venir déstabiliser ses institutions et déstabiliser le peuple burundaisÂ », a souligné Willy Nyamitwe. Le gouvernement prévoit de grandes manifestations ce samedi matin pour fêter cette décision.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});